

Parcours doctoral de l'École doctorale d'Histoire (30 ECTS)

Modules choisis dans au moins 3 groupes sur 4

GROUPES	MODULES	CREDITS ECTS	MODALITES DE VALIDATION
Formation théorique et pratique	Participation à une journée de rentrée de l'ED (1^{ère} année) et présentation devant le comité de suivi (obligatoire pour tous les doctorants)	5	Liste d'émargement
	Participation aux séminaires et journées d'études de l'ED (obligatoire pour les doctorants contractuels)	5 max (2 séminaires ou 1 journée = 1)	Liste d'émargement
	Suivi de formations dispensées par l'ED, la Cellule des formations doctorales de Paris 1, le SCD de Paris 1, le Pôle Informatique de Paris 1 ou les équipes de recherches	De 1 à 5 (5 max.)	Attestation du responsable de la formation
	Bourse et mobilités à l'étranger (1 mois minimum)	5	Attestation
	Suivi de séminaires de M2/D (semestre)	5	Attestation enseignant
Activités scientifiques au sein de l'ED et des équipes de recherche	Exposé d'étape dans un séminaire de M2/D de laboratoire	5	Attestation enseignant
	Communication à un séminaire de l'ED (à Paris ou dans le cadre des collèges doctoraux internationaux, avec publication dans <i>Hypothèses</i>)	5	

	Communication à une doctorale ou atelier doctoral des équipes de recherche	5	Attestation enseignant
	Représentation des doctorants à l'ED et /ou dans les UMR	5	Attestation responsable UMR
Activités scientifiques de valorisation externe	Communication dans un colloque ou à une journée d'études ou dans un séminaire extérieur à l'équipe de recherche	5	Attestation directeur ou programme
	Publication d'un article dans une revue à comité de lecture ou chapitre d'ouvrage	10	Transmission à l'ED de la publication ou de la lettre d'acceptation
	Publication dans des actes de colloque	5	Transmission à l'ED de la publication ou de la lettre d'acceptation
	Monographie scientifique ou direction d'ouvrage dans le domaine scientifique de la thèse	10	Contrat d'édition
	Publication de « médiation » ou numérique ou compte rendu d'ouvrage scientifique	5	Contrat ou attestation du directeur de publication
Activité (s) Professionnelle(s)	Vacations d'enseignement dans le cadre d'un contrat doctoral	10	Attestation responsable administratif UFR (uniquement pour les vacances effectuées en dehors de l'UFR09)
	Professeurs des écoles, enseignants du second degré et métiers de la culture (conservateurs, archivistes, bibliothécaires, etc.)	15	Attestation des établissements
	Convention CIFRE ou stage (6 mois minimum)	10	Convention

La souplesse de ce parcours a été privilégiée en pensant également aux étudiants salariés. Ainsi, le Conseil de l'ED à la demande du directeur de thèse et du doctorant peut accorder une dérogation pour une 4e année afin que le doctorant puisse valider la totalité de ces ECTS .

Les étudiants en co-tutelle valident le parcours doctoral sur les deux établissements d'inscription.